



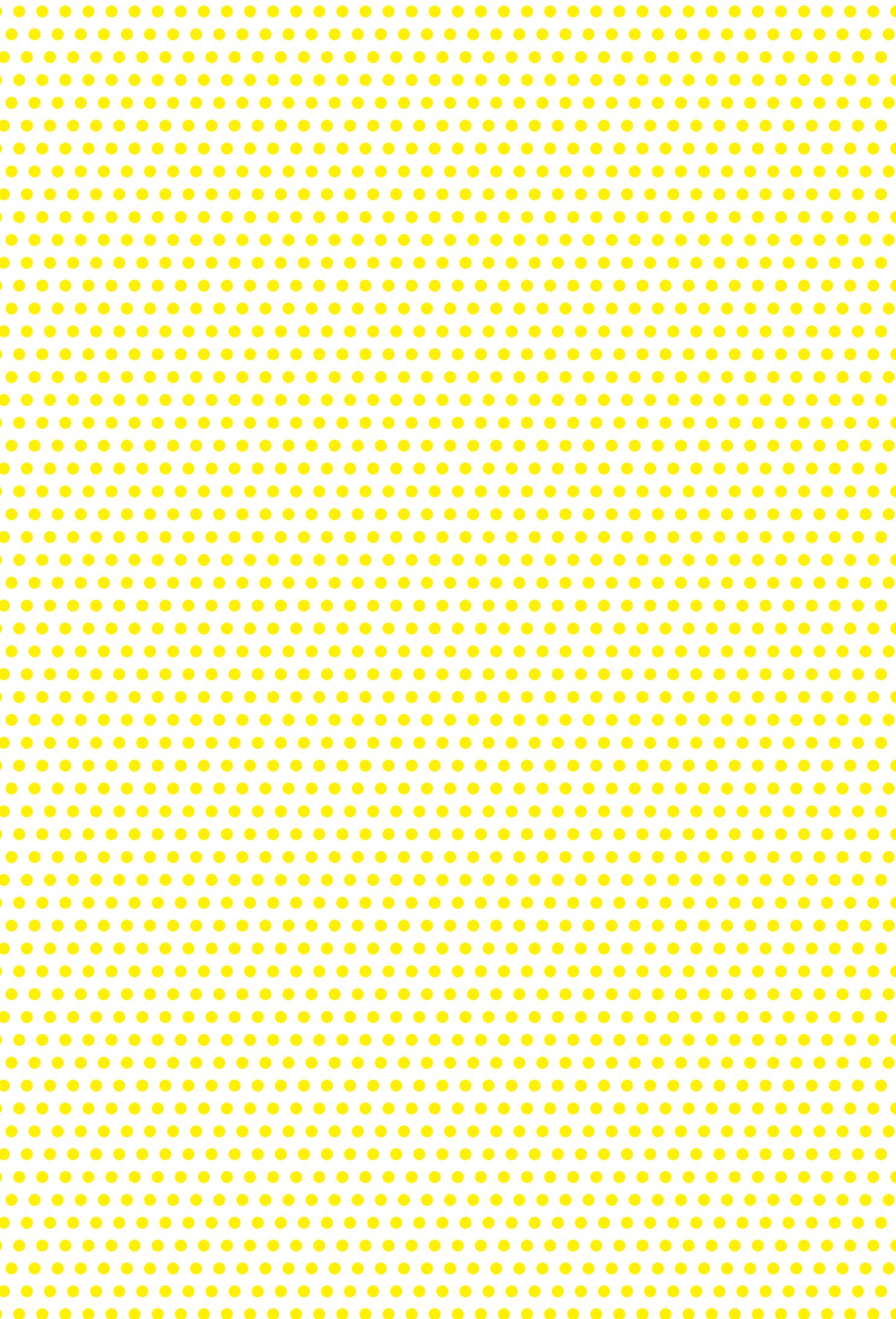
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE QUAIX EN CHARTREUSE



SOMMAIRE

- 4 Introduction
- 5 Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 9 Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 12 Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 15 Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 18 Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne



INTRODUCTION

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions « socles », dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- 📄 Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ☑ Autres actions volontaires
- 📍 Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

**La commune de QUAIX EN CHARTREUSE
s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

 ■ Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.

Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)..."

 Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...

 Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes.

Étudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles et encourager une gestion active, maximisant la captation carbone et limitant le risque incendie.

 Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

 ■ Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.

Par exemple :

- Identifier les réservoirs de biodiversité et demander l'étude de leur protection dans le cadre du PLUi.

- Agir sur les corridors de petite échelle qui ne font pas l'objet d'investissements métropolitains (aménagements, plantations pour protéger la faune et l'aider à se déplacer : bosquets, haies, arbres...)

- Mettre en œuvre le pouvoir de police du maire quant aux pollutions environnementales, et entreprendre des actions de prévention auprès des populations vivant à proximité de ces espaces.

 Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.

📍 En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.

Par exemple :

- Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation... ;
- Mettre en oeuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises et commerces, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) ;
- S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN);
- Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit"...)

📍 Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.

Par exemple :

- Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : écuoducs, ponts, tunnels, crapauducs...
- Construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauvesouris, abris pour hérissons, ruches etc.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

📍 Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation

📍 Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.

📍 Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.

📍 Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics, notamment le projet de végétalisation de la cour d'école.

📍 Communiquer sur ses avantages (bénéfices thermiques, allongement de la durée de vie de l'étanchéité de la toiture, récupération des eaux de pluie, biodiversité...) et rediriger les habitants intéressés vers des associations et dispositifs d'aides.

Limiter l'artificialisation des sols

📍 Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

📍 Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- 📍 ■ Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- 📍 ✓ Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations

Anticiper et gérer les risques

- 📍 ✓ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...).
- Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
- Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- 📍 ✓ En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et aux habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).
 - 📍 🏡 Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
 - 📍 ✓ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience. Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- ✓ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambrosie...).
 - Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissement de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.
 - 📍 ✓ Lutter contre le bruit et ses effets sur la santé et l'environnement, en lien avec le Plan de prévention du bruit de la Métropole : sensibilisation des habitants, prise en compte dans les nouveaux projets d'infrastructures ou priorisation des rénovations.

Préserver et gérer la ressource en eau

- 📍 ■ Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique, et sensibiliser aux usages économes.
- 📍 ✓ Gérer la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés) de façon concertée entre tous les usagers, afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.
- 📍 🏡 Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

-  Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants.
-  Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux.
- Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
-  Participer à la protection des aires d'alimentation de captage d'eau avec la Métropole.

AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

-  Relayer les possibilités de conseil en énergie et événements locaux.
-  Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

-  Contribuer à faire connaître le dispositif Mur Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographie...).
-  Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
-  Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

-  Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants, en relayant les informations et dispositifs locaux.
-  Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois via le relai des informations.
-  Contribuer à faire connaître l'Aide Solaire Thermique en relayant les informations à destination des habitants.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

-  Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance environnementale plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bio climatisme.

- 📍 Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- 📍 ■ Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'automobile, notamment via du relai d'information.
- ✓ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "Métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- 📍 ✓ Relayer ou soutenir les événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- 📍 ✓ Collaborer avec la Métropole pour soutenir les projets d'aménagement de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- 📍 ✓ Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode), accessibles à tous.
- 📍 ✓ Sensibiliser aux conditions de déplacement en modes doux en sécurité : équipements, sécurité routière, partage des voies de circulation...

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ✓ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- 📍 ✓ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte. Poursuivre les études sur l'implantation d'un parking relais à Clémencière.
- ✓ En collaboration avec la Métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales.
- Encourager et faciliter le covoiturage.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- ✓ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds à faibles émissions

AMENAGEMENT

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

 Poursuivre le soutien de l'espace de coworking permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

 Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création ou d'extension de nouveaux réseaux de chaleur bois.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

 Communiquer auprès des entreprises implantées dans la commune pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition et faciliter leurs démarches (application du décret tertiaire, audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).

ÉNERGIE RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

 Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération.

Par exemple :

- Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, et sur les possibilités d'autoconsommation, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'Espace Info Énergie 38...
- Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
- Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).

 Recenser les sites privés artificialisés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant et communiquer auprès de leurs propriétaires sur les intérêts, y compris économiques, d'y installer une centrale de production.

AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Inventorier les friches et terrains disponibles sur le territoire pour y permettre l'installation d'agriculteurs et producteurs.
- Faire connaître auprès des agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la commune les aides proposées par Grenoble Alpes Métropole notamment.
- Aider à l'installation des agriculteurs notamment grâce au réseau local et à l'implication de tous les partenaires.
- Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marché, magasin de producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), réseau de paniers, distributeur automatique de produits frais...

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi durable : alimentation moins carnée (végétarienne / flexitarienne), consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage, et la surconsommation, agriculture biologique...
- Faire connaître l'offre alimentaire locale, en relayant les initiatives sur la commune.
- Organiser des marchés de producteurs, en encourageant une accessibilité des prix. Accueillir et accompagner le développement d'épiceries locales, solidaires et de la vente directe.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective, notamment via le prestataire.
- Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au-delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale.

-   Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions, avec le prestataire.
-   Mettre en place une solution alternative aux barquettes en plastique dans les cantines (bacs gastronomes, barquettes compostables) avec le prestataire

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

-   Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

-  Encourager le jardinage et sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
-  Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers un partenariat avec la Métropole.
-  Soutenir les initiatives locales d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

-  Contribuer à faire connaître les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

-  Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
-  Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.
- Lutter contre les dépôts sauvages : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...
-  Organiser des opérations citoyennes de ramassage des déchets avec la Métropole.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

-  Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits (exemple : boîte à livres).
-  Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.
-  Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole.

AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Organiser la gouvernance interne

- 📍 ■ Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions : le conseil municipal.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions, en conseil municipal.
- 📍 ■ S'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune, en gardant une vigilance sur les impacts sur l'ensemble de la population et en priorité sur les publics vulnérables.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- ☑ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.
Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation des températures en fonction des activités...
- ☑ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.

 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires (cf. sous-action 4.9.1), les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.

Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur.
Par exemple : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers de fabrication de produits d'entretien écoresponsables, emprunt d'un Air-Kit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...

Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

 Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...

Par exemple : faire connaître les calculateurs d'empreinte carbone

 Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques climat air énergie.

Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.

 Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

 Limiter la publicité sur la commune, pour favoriser la sobriété dans la consommation.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants

 Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

 Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

 Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques, notamment avec le passeport éco responsable.

Mettre en place une dynamique de participation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

 Soutenir et valoriser les engagements citoyens / bénévoles (communication, mise en lien, mise en place d'avantages...)

AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

■ Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.

📍 Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.

Par exemple :

- Organiser des campagnes de mesures des températures.
- Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
- Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
- Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.

(Recommandation CCC : agir prioritairement sur les équipements sportifs)

Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolution de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.

📍 Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services, des usages complémentaires de bâtiments, ou des coopérations inter-communales.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

■ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.

Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.

Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.

Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.

- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- 📍 **ATE** Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- 📍 **✓** Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, notamment les écoles, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ✓ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ✓ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ✓ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément aux dispositions du PLUi.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- 📍 **ATE** Évaluer les moyens d'aération et mettre en oeuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ✓ Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné, par ordre de priorité.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- 📍 **✓** Étudier la possibilité d'extension du réseau de chaleur bois du groupe scolaire ou de la mairie.
- 📍 **✓** Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- 📍 **ATE** Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations du véhicule communal.

- Évaluer les besoins et caractériser les usages si un achat de véhicule motorisé est envisagé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- 🚗 Se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- ✓ Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- 📍 ■ Suivre les consommations de l'éclairage public.
- 📍 ■ Avec l'appui de la fiche "état des lieux de l'éclairage public communal" produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse.
Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- 📍 ✓ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- 📍 ✓ Renouveler les points lumineux :
 - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
 - À minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ✓ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ✓ Poursuivre l'utilisation de produits ménagers "écologiques".

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- 📍 ✓ Se doter d'outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises...) et effectuer des mesures de consommation et de qualité de l'air sur le lieu de travail (ordinateurs, veille, imprimantes, aération...) pour mieux appréhender les usages.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

 Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...) dès qu'un remplacement est à faire.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

 Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.

 Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

 Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

 Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.

Mettre en place un usage responsable du numérique

 Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...

 "Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer. Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela."

 Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible.

Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité.

Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.

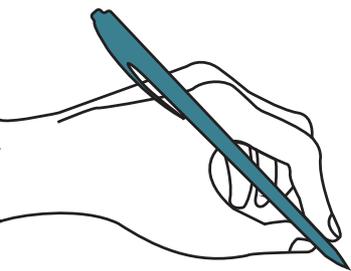
 Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...).

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :

- Envers les agents de la commune.

- Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune
de Quaix en Chartreuse**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Pierre FAURE

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

